

NOTIFICATION DE LA REGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2011

PROFESSION INDÉPENDANTE

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 25 Octobre 2012

-www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

11940-261012-202481-003683-1/1-002837-007/138



A12300A/TP371.01-00

RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 261023818511549
N° SIRET 40341595300021
N° Compte 940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Page 1 / 1

Madame,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2011 à partir des revenus que vous avez déclarés (voir détail au verso).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2011, vous êtes redevable sur ces bases du complément indiqué ci-dessous.

Le paiement de ce complément de cotisations sera effectué par prélèvement mensuel sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 30002
CODE GUICHET : 07650
N° DE COMPTE BANCAIRE : 0000070641F

IBAN - Identifiant international de compte : FR10 3000 2076 5000 0007 0641 F47
BIC - Identifiant international de l'établissement : CRLYFRPPXXX

Si le montant des revenus pris en compte à ce stade ne correspond pas aux éléments en votre possession, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à votre Urssaf.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur

MONTANT DE LA RÉGULARISATION 2011

Dates	Montants
05 NOVEMBRE 2012	60,00
05 DÉCEMBRE 2012	73,00
TOTAL	133 €

DETAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2011

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2011

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	7 599
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	4 111

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2011

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	7 599	5,40	410		410	423	-13
Formation professionnelle 2010 (base forfaitaire)	34 620	0,15	52		52	52	0
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	11 710	8,00	937		937 *	791	146
		TOTAL	1 399		1 399	1 266	133 €

* Dont 597 euros déductibles fiscalement.